

La Gazette de L'EMPIRE



2^{ème} semestre 2022 / N°44

SOMMAIRE

<i>Page 1 :</i>	<i>Couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>Sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Bonnes fêtes</i>
<i>Page 4 :</i>	<i>Invitation vœux 2023</i>
<i>Page 5 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Pages 6 à 20 :</i>	<i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 21:</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 22 :</i>	<i>In formations diverses</i>
<i>Pages 23à 51 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Pages 52 à 68 :</i>	<i>Travaux divers</i>
<i>Page 69:</i>	<i>Repas à domicile du SIVOM</i>
<i>Page 70: :</i>	<i>Questionnaire du Conseil Départemental</i>
<i>Page 71:</i>	<i>Carte grise en ligne</i>
<i>Pages 72 à 74:</i>	<i>Tutelle et curatelle</i>
<i>Page 75:</i>	<i>Analyse de l'eau</i>
<i>Page 76:</i>	<i>Calendrier des ordures ménagères</i>
<i>Page 77 :</i>	<i>Ma Mairie En Poche</i>
<i>Page 78:</i>	<i>Rappel, autorisations de travaux</i>
<i>Pages 79 à 80 :</i>	<i>Histoire locale</i>
<i>Pages 81 à 82:</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Page 83:</i>	<i>Humour</i>
<i>Page 84:</i>	<i>Horaires déchèteries</i>
<i>Pages 85 à 86:</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Page 87 :</i>	<i>Aide mémoire</i>
<i>Page 88:</i>	<i>Félicitations</i>

Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire, Mme Yvonne Heluin, 1^{ère} Adjointe, Mme Lydie Puche, Mme Caroline Cazé conseillères municipales, Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie, M. Laurent Tellier.



LE MAIRE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE PERSONNEL COMMUNAL,



Vous souhaitent de très
bonnes fêtes de fin d'année





Bonjour 2023

Vous êtes tous
cordialement invités à la
cérémonie des voeux

qui aura lieu

le samedi 14 janvier 2023

à 18h30

salle de la Mairie

Le mot du Maire

2022 avait commencé par l'annulation de la cérémonie des vœux du Maire, mais cela n'a nullement entaché les activités prévues et voulues par le conseil municipal.

Ainsi, après la division cadastrale réalisée, la maison rachetée par la commune a été rapidement revendue, permettant l'engagement des autres projets. L'espace collectif a commencé sa transformation. Aujourd'hui, en lieu et place d'une friche, nous avons une magnifique pelouse, qui n'attend plus que les jeux d'enfants, mais rien d'urgent en cette période.

Les 2 jeunes du village, Charly et Célia, volontaires au contrat Cap'Jeunes signé avec le département, ont réalisé un gros travail dans le cimetière, autour des concessions, à commencer par les tombes de nos anciens combattants, qu'ils ont rénovées. Nous avons tous obligation, par respect et par devoir de mémoire, d'entretenir parfaitement ces quelques emplacements mémoriels. Nos 2 étudiants l'ont fait et bien fait, en plus de quelques travaux de peinture et d'entretien. Qu'ils en soient publiquement remerciés.

Nous avons bien avancé sur notre projet de vidéo protection. Le devis est défini, le dossier déposé en préfecture a reçu l'accord officiel par arrêté de M. le Préfet.

C'est peut-être moins visible, mais pour autant important à mes yeux de maire rural, les haies et arbres fruitiers plantés les années précédentes ont bien poussé, et ont été respectés. L'ensemble a même nécessité un gros travail de nettoyage et taille. Merci aux membres de la société de chasse locale qui s'en sont chargés. Seule ombre au tableau, allez savoir pourquoi, un poteau avec l'étiquette nominative des enfants parrains a été volé. C'est une honte!

Pour continuer dans le domaine des chemins ruraux, une grande satisfaction pour une belle coopération entre la commune et les agriculteurs riverains du "Chemin Blanc" (Chemin rural de Sy-Fours). J'y reviendrai lors de mes vœux. Ce chemin a été totalement rénové.

Autre satisfaction, en Juillet, nous avons réorganisé nos manifestations à l'occasion de la Fête Nationale, après 2 ans d'incapacité pour raisons sanitaires. La population a bien répondu par un bon taux de présence, et surtout dans une très bonne ambiance. Ce sont des moments agréables et plaisants, qui nous manquaient. Dans la continuité, nous prévoyons un goûter de Noël pour les enfants, et je l'espère, une cérémonie des vœux du Maire.

Courant juillet toujours, en même temps que votre gazette habituelle, un autre document vous a été distribué. Résultat des recherches de Nadine GUIDE, sur notre village jusqu'en 1900. C'est un énorme travail que la préparation et l'édition de ce fascicule. Nadine avait tellement de matière à retranscrire, que je peux vous l'annoter dès maintenant, une suite est éditée, sur la vie de notre village de 1900 à nos jours. 2 guerres mondiales sont passées par là, et il est important pour chacun d'entre-nous de prendre connaissance des faits de cette époque. L'empire a su conserver des archives, je les ai mises à la disposition de l'auteure, et je suis enchanté du résultat. Nous devons tous savoir d'où nous venons et grâce à qui nous existons. Prenez le temps de tout lire. Grand merci.

La période que nous vivons n'est pas réjouissante, surtout à cause de l'inflation, et sans doute à cause de la folie de la recherche de bénéfiques sans limites. Certains "se gavent" pendant que d'autres, de plus en plus nombreux, souffrent! Et le prix de l'énergie y est en grande partie responsable.

Je termine avec deux questions: Mais pourquoi avons-nous 26 réacteurs nucléaires en arrêt en même temps, et pourquoi le prix de l'électricité est indexé sur celui du gaz? Peut-être un sujet du bac de l'année 2023? En tous cas, cela fait rentrer des taxes dans les caisses de l'Etat.

Passez de bonnes fêtes en famille. Prenez bien soin de votre santé. A bientôt.

Le Maire

Thierry CORNAILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 07 SEPTEMBRE 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-deux et le sept septembre, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. ALVES DA SILVA Benjamin, Mme ANFRAY Anne-Sophie, M. BILOÉ Jean-Paul, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno, Mme PUCHE Lydie, Mme TELLIER Annette.

Absente excusée : Mme HÉLUIN Yvonne.

Absents : Mme CAZÉ Caroline et M. CAZÉ Laurent.

Procuration : Mme HÉLUIN Yvonne à Mme PUCHE Lydie.

Secrétaire de séance : Monsieur BILOÉ Jean-Paul.

Quorum : 6

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Approbation du Procès Verbal de réunion du 1^{er} juin 2022,
- Délibérations :
 - o Décision Modificative : Création d'un second bateau face au N°03 Grande Rue
 - o Décision Modificative : Vente de la maison sise N°23 de la Grande Rue
 - o Décision Modificative : Annulation du titre d'annulation N°01/2022
 - o Acceptation d'un chèque de remboursement de notre société d'assurance A.M.P. (arrêt couverture maison sise N°23 Grande Rue),
 - o Adhésion à la mission de médiation du Centre de Gestion 02,
 - o Demande de subvention au titre de l'A.P.V. 2023 : création d'un second bateau
 - o Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, gestion des amortissements des immobilisations,
- Questions diverses.

Lecture faite du procès-verbal de la réunion du premier juin deux mil vingt-deux, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A – Décision modificative N°02 : Création d'un second bateau face au N°03 Grande Rue

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget, la création d'un bateau avait été décidée par le Conseil Municipal. Il y a quelques temps, une seconde demande a été faite par un habitant domicilié au N°03 de la Grande Rue. Il convient donc que l'Assemblée s'exprime sur la création de ce second bateau.

D'autre part, ces travaux n'ayant pas été prévus au budget primitif 2022, en cas d'acceptation, il sera nécessaire de voter une décision modificative.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, accepte :

- La création d'un second bateau devant l'habitation du N°03 de la Grande Rue ;
- Vote la décision modificative N°02 suivante :
 - o Compte 022 : - 700.00 €
 - o Article 2151, chapitre N°21 : + 700.00 €

B – Décision modificative : Vente de la maison sise N°23 Grande Rue

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la maison sise au N°23 de la Grande Rue a été, dans un premier temps, achetée par la commune de Lempire et, dans un second temps, revendue.

Des écritures de cession doivent être passées sur le plan comptable. Renseignements pris auprès de notre Conseiller aux Décideurs Locaux, il n'est pas nécessaire de voter une décision modificative.

C – Décision modificative N°03 : Annulation du titre d'annulation N°01/2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services de la perception ont rejeté le titre d'annulation N°01/2022. Afin de pouvoir régulariser cette écriture, il convient de voter une décision modificative.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de voter la décision modificative N°93 suivante :

- Compte 022 : -700.00 €
- Article 673, Chapitre 67 : +700.00 €

D – Acceptation d'un chèque de remboursement de notre société d'assurance A.M.P. (arrêt couverture maison sise N°23 Grande Rue)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'après l'achat de la Maison sise N°23 Grande Rue, une modification avait été effectuée au niveau du contrat d'assurance. Ladite propriété ayant été revendue, il convenait de refaire une modification.

Un courrier a été envoyé à l'Assurance A.M.P. qui a renvoyé un chèque de remboursement de 55.28 € (cinquante-cinq euros et vingt-huit centimes). L'Assemblée doit maintenant se prononcer sur l'encaissement de ce chèque.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention décide :

- D'accepter le chèque de l'Assurance A.M.P. d'un montant de 55.28€ ;
- Demande à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour l'encaissement de ce chèque ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'encaissement de ce chèque.

E – Adhésion à la mission de médiation du Centre de Gestion 02

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de Gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article 25-2 dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les Centres de Gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative. Elle permet également aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties prévue aux articles L. 213-5 et 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

En adhérant à cette mission, la collectivité prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation. Pour information, le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 fixe ainsi la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire :

1° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;

2° Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret du 17 janvier 1986 susvisé et 15, 17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 susvisé ;

3° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;

4° Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;

5° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

6° Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;

7° Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 susvisés.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le CDG 02 a fixé un tarif pour la mise en place d'une convention à destination des collectivités et établissements publics du département de l'Aisne au titre de la médiation préalable obligatoire, d'une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties. Cette prestation est facturée à hauteur de 400 euros couvrant la saisine, la préparation, l'instruction du dossier et la première réunion. Au-delà, l'heure travaillée sera facturée à hauteur de 50 euros. En cas d'impossibilité par le Centre de gestion de désigner en son sein une personne pour assurer la médiation, ou lorsque cette personne ne sera pas suffisamment indépendante ou impartiale avec la collectivité ou l'agent sollicitant la médiation, il pourra demander à un autre Centre de gestion d'assurer la médiation. La collectivité signataire, ainsi que l'agent sollicitant la médiation en seront immédiatement informés. Le coût de la médiation supporté par la collectivité sera calculé en fonction des tarifs indiqués à l'article 7 de la présente convention.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CDG 02.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention,

Vu le code de justice administrative et notamment les articles L.213-1 et suivants et les articles R. 213-1 et suivants de ce code ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut relatif à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2 ;

Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux ;

Considérant que le CDG 02 est habilité à intervenir pour assurer des médiations ;

Délibère et décide d'adhérer à la mission de médiation du CDG 02.

Il prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, sous peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.

La collectivité rémunérera le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de 400 euros couvrant la saisine, la préparation, l'instruction du dossier et la première réunion. Au-delà, l'heure travaillée sera facturée à hauteur de 50 euros,

Le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 02 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

F – Demande de subvention au titre de l'A.P.V. 2023 : création d'un second bateau

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de demander une aide au Département au titre de l'Aisne Partenariat Voirie 2023 pour la création d'un bateau devant le 03 Grande Rue à LEMPIRE.

G – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, gestion des amortissements des immobilisations

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'avis favorable du comptable public en date du 21 juin 2022 ;

Le conseil municipal de LEMPIRE réuni le 07/09/2022

CONSIDERANT :

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;

- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrante, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;

- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales doit intervenir au 1er janvier 2024 ;

- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;

- qu'il apparaît pertinent, pour la commune de LEMPIRE, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable rénovée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2023, d'adopter la nomenclature M57 simplifiée au 1er janvier 2023 ;

- que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la commune a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable ;

- que l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée implique de modifier le mode de gestion de l'amortissement des immobilisations, et le cas échéant certaines dispositions du règlement financier ;

- que conformément à l'article L2321-2-27 du CGCT, seules les subventions versées aux subdivisions du compte 204 font l'objet d'amortissement dans les communes de moins de 3.500 habitants.

- que le prorata temporis est le mode d'amortissement prévu par la M57 mais qu'il peut en être fait dérogation par délibération.

- que l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 est un prérequis à l'expérimentation du compte financier unique ;

DECIDE, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifiée

- de fixer la durée d'amortissement des subventions versées à
 - cinq ans pour des biens mobiliers, matériel ou des études (maximum 5 ans) ;
 - trente ans pour des biens immobiliers ou des installations (maximum 30 ans).
- de déroger à la règle du prorata temporis pour les subventions versées et ainsi d'amortir par année pleine.

II – QUESTIONS DIVERSES

A – Courriers divers

- La F.D.E. 80 a envoyé une convocation pour une réunion se déroulant le 14 septembre 2022 à Moilains. Monsieur le Maire invite Messieurs BILOÉ Jean-Paul et FISCHER Pierre à y participer.
- Le Département de l'Aisne a envoyé une convocation pour une réunion se déroulant le 27 septembre, à 18 heures, à Bohain-en-Vermandois. Monsieur le Maire invite M. BILOÉ Jean-Paul à l'accompagner.
- La Région Hauts de France a envoyé une invitation pour participer à une réunion organisée dans la salle Le Casino à Saint-Quentin le 06 octobre à 18 Heures 00. M. Le Maire invite Monsieur FISCHER Pierre à l'accompagner.
- M. Julien DIVE, Mme Pascale GRUNY, Mme Corinne MINOT, M. Thierry DZICZEK, M. Xavier BERTRAND, Mme Frédérique MACAREZ et Mme Marie-Laurence MAÎTRE ont envoyé leurs remerciements pour la transmission de la gazette de juillet 2022.
- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours :
 - o Conventions « CAP'JEUNES » : les deux missions effectuées par Célia et Charly sont terminées. Ils ont effectué la remise en état de quatre tombes d'anciens combattants, l'entretien d'une tombe spécifique, le désherbage du cimetière protestant, les peintures de la porte du cimetière et de la porte de l'atelier. M. Le Maire et leur tuteur, M. Jean-Paul BILOÉ, sont satisfaits du travail effectué et de l'investissement de Célia et Charly.
 - o Concernant le dossier de la maison sise 23 Grande Rue, la clôture séparant les deux propriétés a été posée, le nettoyage du terrain communal a été effectué et le gazon a été semé, un devis a été demandé pour la pose d'une clôture mitoyenne entre la propriété de M. et Mme Christian PUCHE et le terrain appartenant à la commune et les jeux sont commandés.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion avec les agriculteurs riverains du Chemin Blanc a eu lieu en Mairie de Lempire le 10 août 2022. Un accord a été trouvé entre les parties pour la réfection des sections les plus abimées. La mairie fournissant les matériaux et les agriculteurs prenant en charge les travaux au prorata de la superficie des terres cultivées.

B – Participation aux réunions

- 02/06/2022 : 09 heures 00, Assemblée Générale X-Démat par visioconférence, Thierry CORNAILLE ;

- 07/06/2022 : 10 heures 30, Rendez-vous avec le Maire de Gricourt pour visite des différentes structures d'accueil, Thierry CORNAILLE ;
- 11/06/2022 : Journée, Fête de l'Ecole de Le Ronsoy, Anne-Sophie ANFRAY ;
- 13/06/2022 : 09 heures 30, Réunion d'information de la Trésorerie, à la C.C.P.V., Thierry CORNAILLE ;
- 14/06/2022 : 18 heures 00, Réunion de bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 15/06/2022 : 09 heures 30, Réunion sur le P.L.U.i à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 15/06/2022 : 15 heures 00, Rendez-vous avec la Gendarmerie sur le projet de vidéo-protection, Mairie de Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 17/06/2022 : 09 heures 00, Rendez-vous avec nos Conseillers Départementaux Delphine MOLET et Yann ROJO et le vice-président Mathieu FRAISE pour les travaux de sécurisation, à la Mairie de Lempire, Yvonne HÉLUIN, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 20/06/2022 : 10 heures 00, Rendez-vous de chantier à la Grenouillère, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 20/06/2022 : 17 heures 30, Conseil d'Ecole, à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 23/06/2022 : 14 heures 00, Réunion en visioconférence sur X-Demat, Thierry CORNAILLE ;
- 24/06/2022 : 10 heures 00, Entretien d'embauche pour un poste de coopérateur chargé de la Convention Territoriale Globale à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 24/06/2022 : 19 heures 30, Réunion du S.I.V.O.M., à Estrées, Yvonne HÉLUIN et Lydie PUCHE ;
- 08/07/2022 : 09 heures 00, Edition de la gazette de Lempire à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 11/07/2022 : 10 heures 00, Rendez-vous de chantier à la Grenouillère, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 18/07/2022 : 10 heures 00, Rendez-vous de chantier à la Grenouillère, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 25/07/2022 : 10 heures 00, Rendez-vous de chantier à la Grenouillère, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 30/07/2022 : 11 heures 00, Accompagnement des pompiers pour le contrôle des poteaux incendie, Thierry CORNAILLE ;
- 01/08/2022 : 10 heures 00, Rendez-vous de chantier à la Grenouillère, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 08/08/2022 : 08 heures 00, Accueil de Charly et Célia dans le cadre de leur contrat Cap'Jeunes à la Mairie de Lempire, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 10/08/2022 : 09 heures 00, Réunion avec les agriculteurs riverains du chemin Blanc en Mairie de Lempire, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 10/08/2022 : 14 heures 00, Rendez-vous avec le Directeur de la R.T.A. à la C.C.P.V., à Riqueval, pour le transport durant les A.L.S.H., Thierry CORNAILLE ;
- 22/08/2022, 10 heures 00, Rendez-vous de chantier à la Grenouillère, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 29/08/2022, 10 heures 00, Rendez-vous de chantier à la Grenouillère, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;

C – Travaux

- 09/07/2022 : 08 heures 00, Installation du chapiteau, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER, Laurent CAZÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 13/07/2022 : journée, distribution des brioches aux habitants, Yvonne HÉLUIN ;
- 13/07/2022 : 18 heures 00 : distribution des friandises aux enfants, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 16/07/2022 : 08 heures 00, Dépose du chapiteau, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER, Bruno FRAZIER et Thierry CORNAILLE ;
- Juillet – Août : Arrosage et entretien réguliers des parterres, Yvonne HÉLUIN, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- Août : Réparation du balcon métallique de la Mairie, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- Juillet : Opération de débroussaillage des haies, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- Août : Tutorat des deux contrats CAP'Jeunes, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et quinze minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le procès verbal :

Le Maire,

Le Secrétaire,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 23 NOVEMBRE 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois novembre, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : Mme ANFRAY Anne-Sophie, M. BILOÉ Jean-Paul, M. CAZÉ Laurent, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie, Mme TELLIER Annette.

Absents excusés : Mme CAZÉ Caroline et M. ALVES DA SILVA Benjamin.

Procurations : - Mme CAZÉ Caroline à M. CAZÉ Laurent
- M. ALVES DA SILVA Benjamin à M. BILOÉ Jean-Paul

Secrétaire de séance : Madame HÉLUIN Yvonne.

Quorum : 6

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès verbal de la réunion du 07 septembre 2022,
- Délibérations :
 - Encaissement d'un chèque du Trésor Public ;
 - Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. pour la vidéoprotection ;
 - Demande de subvention à la Région des Hauts de France pour la vidéoprotection ;
 - Demande de subvention dans le cadre de l'A.P.I. pour la vidéoprotection ;
 - Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. pour la création d'un parking arboré au cimetière protestant ;
 - Demande de subvention à la Région pour la création d'un parking arboré au cimetière protestant ;
 - Demande de subvention dans le cadre de l'A.P.I. pour la création d'un parking arboré au cimetière protestant ;
 - Organisation du Noël des enfants ;
 - Colis de Noël des personnes âgées ;
 - Reprise de concessions au cimetière ;
 - Reversement de la taxe d'aménagement à la C.C.P.V. ;
- Questions diverses.

Lecture faite du procès-verbal de la réunion du sept septembre deux mil vingt-deux, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A – Encaissement d'un chèque du Trésor Public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 08 novembre 2022 le Trésor Public a envoyé un chèque d'un montant de quinze euros correspondant à un trop versé de la Taxe Foncière. En effet le montant de celle-ci s'élève, suite à un dégrèvement, à 805,00 euros alors que le montant initial et versé était de 820.00 euros. Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de délibérer afin de pouvoir encaisser cette somme.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- D'accepter l'encaissement du chèque du Trésor Public d'un montant de quinze euros,
- Demande à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour encaisser ce chèque,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'encaissement de ce chèque.

B – D.E.T.R. 2023 : Demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'installation d'un système de vidéoprotection.

La part non subventionnée sera prise en charge par le budget communal.

C – Région Hauts de France : Demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- De solliciter la Région Hauts de France pour l'installation d'un système de vidéoprotection,
- D'approuver le projet d'installation d'un système de vidéoprotection,
- D'adopter le plan de financement tel que transmis à la Région Hauts de France.

D – A.P.I. 2023 : Demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- De solliciter le Département au titre de l'A.P.I. 2023 pour l'installation d'un système de vidéoprotection,
- D'approuver le projet d'installation d'un système de vidéoprotection,
- D'adopter le plan de financement tel que transmis au Département.

E – D.E.T.R. 2023 : Demande de subvention pour la création d'un parking arboré au cimetière protestant

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour la création d'un parking arboré au cimetière protestant.

La part non subventionnée sera prise en charge par le budget communal.

F – Région Hauts de France : Demande de subvention pour la création d'un parking arboré au cimetière protestant

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- De solliciter la Région Hauts de France pour la création d'un parking arboré au cimetière protestant,
- D'approuver le projet de création d'un parking au cimetière protestant,
- D'adopter le plan de financement tel que transmis à la Région Hauts de France.

G – A.P.I. 2023 : Demande de subvention pour la création d'un parking arboré au cimetière protestant

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- De solliciter le Département au titre de l'A.P.I. 2023 pour la création d'un parking arboré au cimetière protestant,
- D'approuver le projet de création d'un parking au cimetière protestant,
- D'adopter le plan de financement tel que transmis au Département.

H – Organisation du Noël des enfants

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- D'acheter un jouet aux enfants de 0 à 5 ans et d'offrir une carte cadeau aux enfants de 6 à 14 ans inclus. Chaque enfant recevra une friandise ;
- D'organiser un goûter au cours duquel les cadeaux et cartes cadeau seront remis le samedi 17 décembre 2022 dès 16h00 dans la Salle du Rez de Chaussée de la Mairie.

I – Colis de Noël des personnes âgées

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- D'acheter un colis aux personnes de 62 ans et plus d'une valeur de 50 € (plus ou moins 10 %).
- La distribution des colis sera effectuée le jeudi 22 décembre 2022 dès 09h30.

J – Reprise de concessions au cimetière

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été amené à constater le manque d'entretien et la dangerosité de certaines concessions funéraires.

Cette situation ayant été constatée il y a plusieurs années, il suggère aux élus d'y mettre fin.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré, décide :

- Toutes les sépultures perpétuelles réputées abandonnées seront signalées par des affichettes et feront l'objet d'une procédure de reprise conformément à la réglementation.
- Les sépultures situées en terrain commun feront quant à elles, l'objet d'une autre procédure de reprise spécifique à ce cas.
- Une liste sera dressée et affichée en Mairie, puis transmise à la Sous-Préfecture.

K – Institution du reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement

Exposé des Motifs :

Le Maire de la commune de LEMPIRE expose les dispositions de l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2022 de finances pour 2022 rendant obligatoire à compter du 1er janvier 2022 le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement. Ce reversement est réalisé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu les articles L 331-1 et L 331-2 du code de l'urbanisme, Vu l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2022 de finances pour 2022,

Le conseil municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré,

- Décide d'instituer à compter du 1er janvier 2022, un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, selon les modalités suivantes :
 - A hauteur de 0% du produit de la taxe pour la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Charge le Maire de notifier cette décision au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

II – QUESTIONS DIVERSES

A – Courriers divers

- Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il avait demandé à la SICAE de faire une étude sur les économies qui pourraient être faites en coupant l'éclairage public de 23h00 à 05h00. La SICAE a répondu que l'économie serait minime puisque la commune de Lempire a équipé la totalité de son éclairage public par des leds, qui de plus réduisent de 50% l'énergie consommée pendant 08h00 chaque nuit.

- Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que M. Benjamin ALVES DA SILVA a été nommé conseiller correspondant incendie et secours. A ce titre un document lui sera transmis quant à ses fonctions réelles.
- Monsieur le Maire, délégué du Syndicat de la Haute de Cologne, informe l'assemblée que le prix de l'eau va augmenter et sera donc de 2.53€TTC/m³ au lieu de 2.47€TTC/m³.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'OPAL a envoyé son rapport d'activité 2021.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le SIDEN/SIAN a envoyé son rapport d'activité 2021.

B – Divers

- La cérémonie des vœux est fixée au samedi 14 janvier 2023, dès 18h30 dans la Salle du Rez-de-Chaussée.

C – Participation aux réunions

- 10/09/2022 : 11 heures 00, Inauguration aire de jeux, à Gricourt, Thierry CORNAILLE ;
- 11/09/2022 : 12 heures 00, Exposition, à Estrées, Thierry CORNAILLE ;
- 12/09/2022 : 10 heures 00, Rendez-vous de chantier du multi-accueil, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 13/09/2022 : 09 heures 00, Rendez-vous avec Nadine GUIDÉ pour archives Mairie, Thierry CORNAILLE ;
- 14/09/2022 : 18 heures 00, Assemblée Générale de la F.D.E. 80, à Moislains, Jean-Paul BILOÉ et Pierre FISCHER ;
- 16/09/2022 : 14 heures 30, Rendez-vous avec la C.A.F. pour la Convention Territoriale Globale à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 19/09/2022 : 10 heures 00, Rendez-vous de chantier du multi-accueil, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 23/09/2022 : 10 heures 15, Assemblée Générale de l'Association A.C.P.G.C.A.T.M. de Le Ronsoy – Lempire, à Lempire, Thierry CORNAILLE, Yvonne HÉLUIN et Jean-Paul BILOÉ ;
- 23/09/2022 : 18 heures 00, Inauguration des locaux de France Services, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 24/09/2022 : 16 heures 30, Invitation manifestation sur la guerre d'Algérie, à Beaufort, Thierry CORNAILLE ;
- 26/09/2022 : 10 heures 00, Rendez-vous de chantier du multi-accueil, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 27/09/2022 : 18 heures 00, Réunion de secteur du Conseil Départemental, à Bohain, Thierry CORNAILLE et Jean-Paul BILOÉ ;
- 28/09/2022 : 14 heures 00, Commission des appels d'offres à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 28/09/2022 : 14 heures 30, Réunion des vice-présidents à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;

- 29/09/2022 : 10 heures 30, Réunion du Syndicat S.I.A.E.P., à Villers-Faucon, Thierry CORNAILLE ;
- 30/09/2022 : 18 heures 00, Réunion de l'Association des Parents d'Elèves, à Le Ronssoy, Anne-Sophie ANFRAY ;
- 03/10/2022 : 10 heures 00, Réunion de chantier du multi-accueil, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 06/10/2022 : 18 heures 00, Réunion de présentation du processus ACTES par la Région Hauts de France, à Saint-Quentin, Thierry CORNAILLE et Pierre FISCHER ;
- 10/10/2022 : 10 heures 00, Réunion chantier multi-accueil, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 11/10/2022 : 16 heures 00, Invitation au projet S.G. Capitole de la S.I.C.A.E., à Hangest-en-Santerre, Thierry CORNAILLE et Pierre FISCHER ;
- 11/10/2022 : 18 heures 00, Réunion de bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 12/10/2022 : 07 heures 45, Réunion de début de chantier Travaux chemin blanc, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 12/10/2022 : 16 heures 30, Inauguration des travaux de la Mairie, à Estrées, Thierry CORNAILLE et Pierre FISCHER ;
- 13/10/2022 : 15 heures 30, Rendez-vous avec M. MARTINE (concessions cimetièrre), à Villeret, Thierry CORNAILLE et Pierre FISCHER ;
- 17/10/2022 : 10 heures 00 Rendez-vous de chantier du multi-accueil, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 18/10/2022 : 16 heures 30, Conseil d'école, à la Mairie du Ronssoy, Thierry CORNAILLE ;
- 19/10/2022 : 13 heures 30, Rendez-vous avec les services de la C.C.P.V. pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Thierry CORNAILLE et Pierre FISCHER ;
- 19/10/2022 : 19 heures 00, Réunion du Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 20/10/2022 : 08 heures 00, Rendez-vous début de chantier des bateaux avec M. DELHALLE, à Lempire, Thierry CORNAILLE et Jean-Paul BILOÉ ;
- 20/10/2022 : 09 heures, Rendez-vous avec la chargée de coopération de la C.C.P.V. pour la Convention Territoriale Globale, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 21/10/2022 : 09 heures 00, Rendez-vous avec M. LANSIAUX Conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 21/10/2022 : 14 heures 00, Réunion du Syndicat Valor'Aisne, à Laon, Thierry CORNAILLE ;
- 22/10/2022 : 09 heures 00, Rendez-vous pour le projet de reprise de concessions abandonnées des cimetières, à Lempire, Thierry CORNAILLE et Pierre FISCHER ;
- 24/10/2022 : 10 heures 00, Rendez-vous de chantier du multi-accueil, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 25/10/2022 : 19 heures 00, Réunion du S.I.V.O.M. de Le Catelet, à Villeret, Yvonne HÉLUIN et Lydie PUCHE ;
- 28/10/2022 : 16 heures 00, visite du forum de la petite enfance, à Fresnoy-le-Grand, Thierry CORNAILLE ;
- 28/10/2022 : 18 heures 00, Rendez-vous de réception du chantier multi-accueil, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;

- 31/10/2022 : 10 heures 00, Rendez-vous pour installation des équipements et mobiliers au multi-accueil, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 03/11/2022 : 09 heures 30, Rendez-vous avec la P.M.I. au multi-accueil pour autorisation d'ouverture du site après travaux, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- 11/11/2022 : 10 heures 00, Cérémonie patriotique pour l'armistice, à Lempire, Thierry CORNAILLE, Yvonne HÉLUIN, Jean-Paul BILOÉ et Pierre FISCHER ;
- 16/11/2022 : 17 heures 00, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 16/11/2022 : 18 heures 00, Réunion de la commission urbanisme à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 21/11/2022 : 14 heures 30, Rendez-vous M. BEAUMONT (Voirie Départementale) pour projets sur la traversée du village, en Mairie à Lempire, Thierry CORNAILLE, Jean-Paul BILOÉ et Pierre FISCHER.

C – Travaux

- 19/10/2022 : 09 heures 30, Pose des vitrines d'affichage aux deux cimetières, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 14/11/2022 : 14 heures 00, Travaux électriques divers en mairie de Lempire (éclairage horloge à LED, contacteur jour/nuit sur chauffe-eau, voyant de rappel éclairage grenier, bloc de secours défectueux dans la cuisine), Pierre FISCHER ;
- 15/11/2022 : 09 heures 00 : Travaux électriques mairie (éclairage horloge à LED, contacteur jour/nuit sur chauffe-eau, voyant de rappel éclairage grenier, bloc de secours défectueux dans la cuisine), Pierre FISCHER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et quarante minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le procès-verbal :

Le Maire,

Le Secrétaire,



INFORMATIONS MUNICIPALES



ATTENTION C'EST L'HIVER

Par temps de gelée, il est strictement défendu de faire couler de l'eau sur la voie publique ou sur le trottoir.

Dans les temps de neige, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs, jusqu'au fil d'eau, en dégageant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils jetteront du sable, des cendres ou des sciures de bois.

Du sel est à votre disposition dans le bac disposé dans la cour de la mairie.

ETAT CIVIL 2022

Cette année, un décès:

- ☞ Décès de Mme Christiane DELATTRE le 18 Mars 2022.

PRIX DE L'EAU 2022

Notre syndicat de l'eau SIAEP à Villers Faucon nous a informé d'une légère augmentation du prix du M3, passant de 2.47€ TTC à 2.53€ TTC.

NOËL DES ENFANTS

Cette année, 23 enfants âgés de zéro à quatorze ans recevront soit un cadeau, soit une carte cadeau pour Noël, le samedi 17 décembre à partir de 16 heures dans la Salle de la Mairie. Un impératif, faire acte de présence! un goûter sera également offert.

OPERATION BRIOCHES

L'opération brioches dont la collecte a été assurée par Yvonne HELUIN a permis de collecter la somme de 170€. Merci aux donateurs et à la collectrice.

MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne **arrivant** ou **quittant** la commune doit informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères.

Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.

COLIS DES PERSONNES AGEES

En 2022, 30 personnes de plus de 62 ans recevront, le jeudi 22 décembre, à leur domicile et dans la matinée, un colis offert par la municipalité. Les personnes en maison de retraite ou assistées médicalement recevront un cadeau.

FERMETURE DU SECRETARIAT

Le secrétariat de Mairie sera fermé :
du 22 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclus.

ECLAIRAGE PUBLIC

Beaucoup de communes ont pris la décision d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, dans le but de faire des économies. La question a été posée à notre SICAE. En fait, grâce à notre investissement de 2021, l'ensemble de nos points d'éclairage est à technologie LED avec fonction bi-puissance. Ainsi une réduction de 50% chaque nuit sur une durée de 8h00 est automatique, mais indisponible en cas d'extinction. Les économies réalisées en éteignant ne seraient donc que minimales. Le choix du conseil municipal est de laisser l'allumage permanent.



INFORMATIONS DIVERSES



DEMANDE DE PASSEPORT

Documents nécessaires
à la demande de passeport

- Pièce justificative du domicile de moins d'un an,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal : 86€ pour une personne majeure, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans et 42 € pour un mineur dès 15 ans,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les mineurs,
- Carte Nationale d'Identité des parents si le demandeur est mineur.

S'ADRESSER DANS L'UNE DES VINGT MAIRIES :
Bohain-en-Vermandois, Braine, Charly-sur-Marne,
Château-Thierry, Chauny, Fère-en-Tardenois, Guignicourt,
Guise, Hirson, Laon, Marie, Neuilly-Saint-Front, Rosoy-sur-Serre,
Saint-Quentin, Sissonne, Soissons, Tergnier, Vervins,
Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterets.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la Mairie pour se faire recenser.

Cette formalité est obligatoire.

Il est rappelé que le recensement militaire concerne à la fois les garçons et les filles dès la date de leur seizième anniversaire.

SORTIES DE TERRITOIRE

Rétablissement des autorisations de sorties de territoire pour les mineurs depuis le 17 janvier 2017.

Ces autorisations concernent les mineurs français ou étrangers quittant le territoire national non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Les parents concernés doivent directement télécharger l'imprimé CERFA requis sur le site internet : www.servicepublic.fr

Cette démarche ne nécessite aucun passage en Mairie.

DEMANDE DE CARTE

D'IDENTITE

Se munir de :

- 2 photos d'identité,
- Autorisation des parents pour enfants mineurs,
- Extrait du jugement de divorce, si parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement. **Si vous ne l'avez plus, joindre un timbre fiscal à 25 euros.**

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Avec la création du Répertoire Electoral Unique par l'INSEE au premier janvier 2019, la période de révision des listes électorales a changé.

Désormais vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de votre commune jusqu'au sixième vendredi précédant une élection.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par le Maire ou un Adjoint :

les mercredis de 17 h 30 à 19 h 00.

Les permanences du secrétariat ouvertes au public ont lieu :

les mercredis de 14 h 30 à 19 h 00

et

les vendredis de 08 h 30 à 11 h 00.

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.

VIE AU VILLAGE



13 juillet 2022.

Distribution des bonbons du 14 juillet à l'ensemble des enfants de la commune, âgés de moins de 15 ans, présents, à savoir 8 enfants sur 22.

Quelques excusés qui ont reçu leur boîte un peu plus tard, les autres boîtes n'ont pas été perdues pour tout le monde.

**En tous cas, merci aux enfants qui nous honorent de leur présence.
Nous sommes toujours ravis de leur faire plaisir.**

Et visiblement, celles qui ont reçu ces friandises semblent également heureuses du geste que leur réserve la municipalité chaque année.

VIE AU VILLAGE



13 juillet 2022.

Le même jour, c'est la population qui a reçu, à domicile, les brioches boulangères offertes à l'ensemble des habitants déclarés.

Comme chaque année, Yvonne Héluin, s'est chargée de cette distribution, qui n'est pas toujours des plus simples, entre les absents et ceux qui ne veulent pas ouvrir leur porte. Plusieurs passages sont parfois nécessaires.

Merci Yvonne pour cette action et ta patience.

VIE AU VILLAGE



13 juillet 2022.

**Un dictionnaire offert par M. Le Maire à
Ambre FAGLAIN DOLLEZ pour son entrée en 6ème.**

Bon courage à elle pour la suite des ses études, qui ne font que commencer.

**Elle est scolarisée depuis la rentrée de septembre au
collège Gaston BOUCOURT de Roisel.**

**L'entrée en 6ème est source de modification de l'organisation personnelle, de
l'autonomie, mais elle marque aussi le début de l'adolescence.
C'est un passage particulier dans la vie scolaire.**

VIE AU VILLAGE



9 juillet 2022. Préparation du chapiteau.



**9 juillet 2022. Une pause s'impose après l'installation.
Merci aux volontaires.**

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2022. Bruno et sa famille.



14 juillet 2022. Et les enfants.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2022. Les travailleurs du jour.



14 juillet 2022. Une découverte pour Julien, Madisson et Rose.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2022. Un sourire les 2 costauds!



14 juillet 2022. Des voisins du Ronssoy, invités d'honneur.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2022. Des voisins de Vendhuile cette fois.



14 juillet 2022. Une famille toujours présente avec Gérard.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2022. Alors là, c'est un exploit d'avoir David en photo!



14 juillet 2022. A Lempire, on y vient, on y revient.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2022. Coucou Pierre!



14 juillet 2022. Une grande table familiale.

VIE AU VILLAGE



14 juillet 2022. Les barmen mangent à tour de rôle.



14 juillet 2022. N'est ce pas Jean-Paul!

VIE AU VILLAGE



**Louise, la plus jeune habitante de Lempire a aussi participé aux jeux gratuits.
Merci à Clotilde d'avoir tenu le stand des petits.**



Le jeu du coquelicot remporte toujours un beau succès.

VIE AU VILLAGE

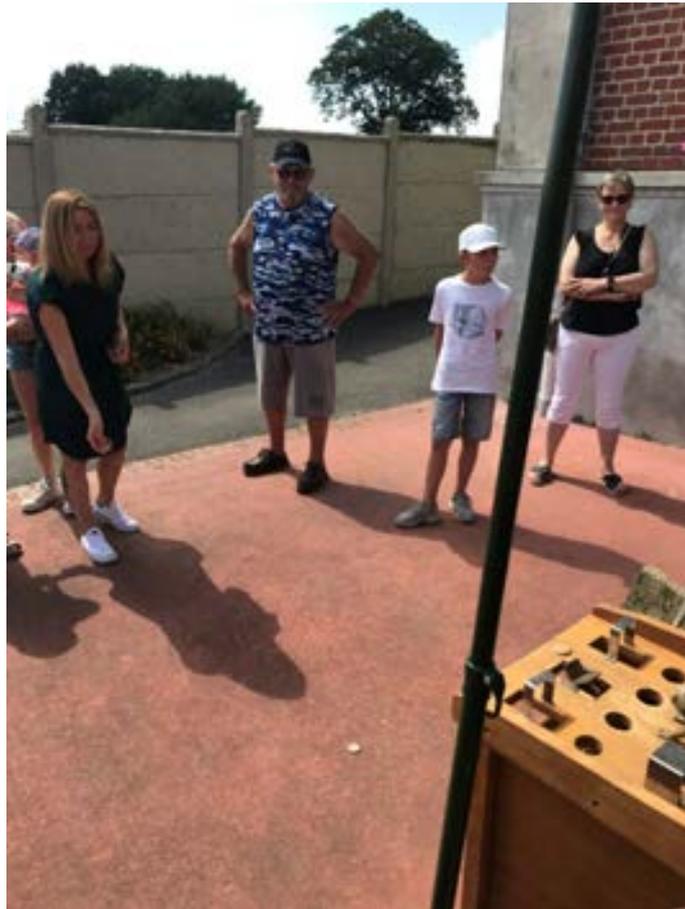


La table à glisser. Simple mais redoutable.



Tiens, encore David! Beaucoup d'admiratrices. C'est un festival cette année.

VIE AU VILLAGE



La grenouille, jeu Picard par excellence.



Les enfants aussi y ont montré beaucoup d'intérêt.

VIE AU VILLAGE



G rard, l'un des champions   ce jeu.



Anthony, un pur amateur, qui d couvre!

VIE AU VILLAGE



Très concentrée Virginie!.



N'oublions pas le tir à la carabine. A l'ombre pour être plus précis!

VIE AU VILLAGE



L'heure des récompenses. Merci aux participants.



Et félicitations à tous les gagnants.

GAGNANTS DES DIFFERENTS JEUX

Catégorie Adultes

14 JUILLET 2022

CLASSEMENTS

LOTS

GRENOUILLE HOMMES

1^{er} :	DEGUEHEGNY Bruno	3600 pts	1 bouteille de Café de Paris
2^{ème} :	KAUFMANN David	1600 pts	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	FRAZIER Sébastien	1500 pts	1 bouteille de Rosé

GRENOUILLE FEMMES

1^{ère} :	DEGUEHEGNY Aurore	2100 pts	1 bouteille de Café de Paris
2^{ème} :	TOFFE Marie-Eve	1700 pts	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	FRAZIER Kathia	1600 pts	1 bouteille de Rosé

LE COQUELICOT (HOMMES)

1^{er} :	CORNAILLE Thierry	15/5 pts	1 bouteille de Café de Paris
2^{ème} :	SETAN Lionel	15/0 pts	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	TARGET Pierre (Papi)	13 pts	1 bouteille de Rosé

LE COQUELICOT (FEMMES)

1^{ère} :	DEGUEHEGNY Magalie	12 pts	1 bouteille de Café de Paris
2^{ème} :	FRAZIER Kathia	9 pts	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	FOURDRAIN Josiane	8 pts	1 bouteille de Rosé

LA TABLE A GLISSER (HOMMES)

1^{er} :	KAUFMANN Steven	45 pts	1 bouteille de Café de Paris
2^{ème} :	TARGET Mathieu	37/30 pts	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	CORNAILLE Thierry	37/25 pts	1 bouteille de Rosé

LA TABLE A GLISSER (FEMMES)

1^{ère} :	DEGUEHEGNY Aurore	30 pts	1 bouteille de Café de Paris
2^{ème} :	ANFRAY Clotilde	28 pts	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	KAUFMANN Virginie	27 pts	1 bouteille de Rosé

TIR A LA CARABINE (HOMMES)

1^{er} :	TARGET Mathieu	16/17 pts	1 bouteille de Café de Paris
2^{ème} :	KAUFMANN David	16/16 pts	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	CORNAILLE Anthony	16/12 pts	1 bouteille de Rosé

TIR A LA CARABINE (FEMMES)

1^{ère} :	TARGET Ophélie	14 pts	1 bouteille de Café de Paris
2^{ème} :	TARGET Françoise	13 pts	1 bouteille de Bordeaux
3^{ème} :	FRAZIER Laure	12 pts	1 bouteille de Rosé

Des cartons de cases numérotées ont également été vendus par la société de chasse, qui avait, entre autre, en charge la buvette et le service.

Les résultats de cette loterie sont les suivants:

1er tirage	Lot: 1 bouteille de champagne	Gagnant: Sylvain ROGER
2ème tirage	Lot: 1 bouteille de champagne	Gagnante: Bernadette GUIDE

GAGNANTS DES DIFFERENTS JEUX

Catégorie Enfants

14 JUILLET 2022

CLASSEMENTS

GRENOUILLE

1 ^{er} :	ANFRAY Zoé	2600	pts
2 ^{ème} :	ROGER Marius	2000	pts
3 ^{ème} :	DUMONT Marion	1400	pts

TABLE A GLISSER

1 ^{er} :	TARGET Rafaël	34	pts
2 ^{ème} :	BIDOIS Léo	32	pts
3 ^{ème} :	TARGET Pierre	26	pts

TIR A LA CARABINE

1 ^{ère} :	TARGET Pierre	13	pts
2 ^{ème} :	ANFRAY Clotilde	6	pts
3 ^{ème} :	DUMONT Maxime	5	pts

COQUELICOT

1 ^{ère} :	DUMONT Maxime	9	pts
2 ^{ème} :	TARGET Pierre	5	pts
3 ^{ème} :	ANFRAY Zoé	3	pts

LA PÊCHE AUX CANARDS (jusqu'à 6 ans)

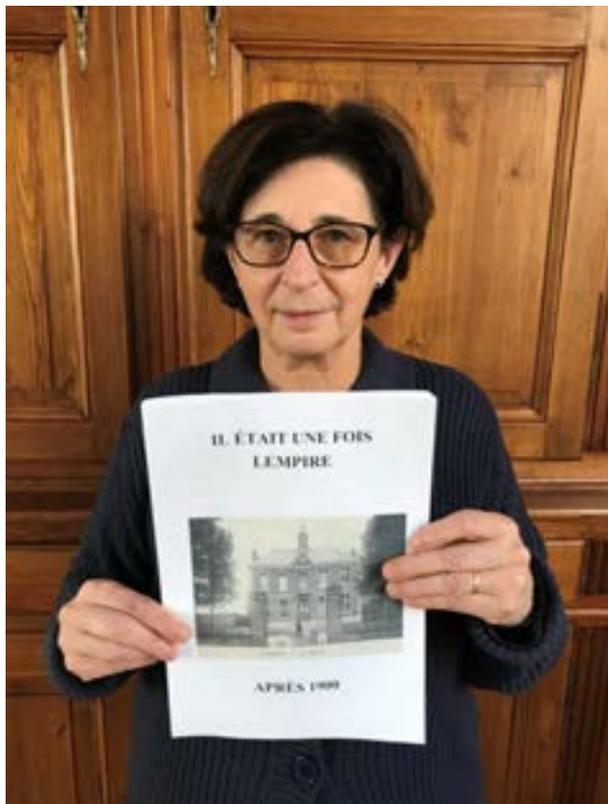
Tous les enfants ont reçu un cadeau surprise

**Tous les enfants ont été récompensés par des boissons sans alcool
et des bonbons.**

VIE AU VILLAGE



Le 14 juillet a aussi été l'occasion de mettre Nadine Guidé à l'honneur, pour son remarquable travail concernant l'histoire de notre village. D'abord en fournissant un Tome 1 de Lempire avant 1900.



Et ensuite, le Tome 2, Lempire après 1900, qui sera édité et distribué en décembre 2022. Merci à Nadine pour cet énorme travail de recherches.

VIE AU VILLAGE



L'été, c'est aussi la période des accueils de loisirs sans hébergement. Quelques enfants ou petits-enfants des habitants de Lempire y participent avec joie et grande satisfaction.

Je rappelle que ces ALSH sont organisés par la Communauté de Communes du Pays du Vermandois (CCPV).

Pour les enfants de notre village, l'accueil a lieu à Hargicourt, avec un transport journalier assuré, et l'assurance de laisser ses enfants avec une équipe d'animateurs formés et diplômés. En général, cet ALSH est organisé sur 4 semaines, avec une prolongation de 3 semaines sur le mois d'Août.

Les tarifs de 2022, les mêmes depuis plusieurs années, étaient de 39€ par semaine, repas et transport compris, déduction faite de la participation de la CCPV qui s'élève à 65€ par enfant et par semaine. Vous pouvez déduire également les bons CAF, si vous y avez droit.

Chaque semaine une sortie est organisée, ou la venue d'un intervenant professionnel sur des thèmes différents.

Enfin, une grande sortie, en général sur un parc d'animation est programmée en fin de séjour.

Parents, n'hésitez pas à inscrire vos enfants, vous ne le regretterez pas, et ils passeront de merveilleuses vacances ensemble.

VIE AU VILLAGE



19 juillet 2022. Intervention des pompiers sur une début d'incendie de moissonneuse.



Heureusement cela s'est limité à quelques flammèches et de la fumée.

VIE AU VILLAGE



Merci à Charly et Célia, ici en compagnie de leur tuteur Jean-Paul.

Le conseil municipal de Lempire avait délibéré favorablement à l'adhésion au processus Cap'Jeunes, proposé par le Conseil Départemental de l'Aisne.

Ainsi, nous avons la possibilité d'embaucher des jeunes, ayant un projet d'investissement (permis de conduire, ou achat d'un ordinateur pour leurs études par exemple) et de les faire intervenir sur des travaux spécifiques, en mission citoyenne. Nous avons choisi des interventions de mémoire au cimetière et prioritaires sur des tombes d'anciens combattants ou historiques.

Charly et Célia se sont portés volontaires pour ce travail d'une durée de 70 h. Ils ont ainsi, à l'issue de leur intervention, perçu 560€, répartis de la sorte: 200€ du département et 360€ de la commune.

Cela leur permettra de financer une partie de leur permis de conduire.

C'était pour eux la première approche dans le monde du travail.

Qu'ils soient tous les deux remerciés pour leur volonté, et le travail réalisé.

Ce sont des actions indispensables qu'ils ont réalisées, et qui soulagent d'autant le travail hebdomadaire de notre employé communal Eric.

Voir les photos dans la rubrique travaux.

Pour cette activité, ils avaient besoin d'un tuteur. Jean-Paul BILOE, adjoint au Maire, les a encadrés, et s'est montré très satisfait de leur implication.

VIE AU VILLAGE



**10 août 2022. Réunion avec les agriculteurs riverains du Chemin Blanc.
Un accord commun est vite proposé pour assurer un entretien.**



Ainsi, la commune a fourni un maximum de matériaux disponibles, et les agriculteurs ont financé les travaux au prorata de leurs superficies cultivées. Merci à tous.

C'est une grande satisfaction que de voir ce chemin rural rénové. Il était devenu à la limite du "carrossable" pour les piétons et les vélos, à cause des grosses flaques et de la boue. Espérons que le travail réalisé (voir les photos dans la rubrique travaux) perdurera.

VIE AU VILLAGE



23 septembre 2022. Assemblée générale de l'ACPGCATM de Le Ronssoy - Lempire.



Le bureau et l'assistance.

L'occasion pour la commune d'organiser la cérémonie pour le 11 novembre, et de proposer l'achat d'un baudrier pour notre porte-drapeau Serge LESCRAUVAET.

VIE AU VILLAGE



19 octobre 2022. Réunion avec les services droit des sols et urbanisme de la CCPV, concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.



**31 octobre. Tournée des enfants pour Halloween.
Une bonne idée à reprendre en informant la population au préalable.**

VIE AU VILLAGE



Cérémonie du 11 novembre 2022.



**Une cérémonie patriotique qui n'a pas déplacée les foules.
Et pourtant nous avons un devoir de mémoire à l'ensemble des combattants.**

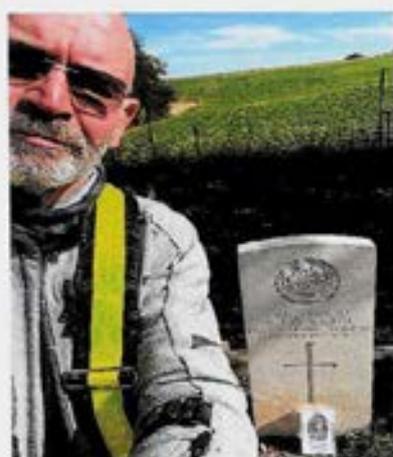
Ernest John RYDER

Ernest John Ryder est né en 1896. Il est le 6^{ème} enfant de James et Rosa qui habitent Gloucester. Il a 7 frères et sœurs : Willie né en 1885, Georges en 1887, Lilian en 1889, Frederick en 1891, Ernest en 1896, Phillip en 1898, Albert Jessy en 1901 et Nancy née en 1902.

Le jeune homme va travailler quelques temps à la Gloucester Railway Carriage & Wagon Company (fabrication de chariots de ferme, landau, phaeton, wagons de chemin de fer).



Enrôlé à Gloucester, il est affecté le 29 mars 1915 pour la France où il débarque à Boulogne le 30 mars. La division se concentre sur Cassel puis participe en 1916 à la bataille de la Somme. En 1917, la division occupe Péronne lors de la retraite allemande vers la ligne Hindenburg. Le 4 avril 1917, Ernest reçoit la médaille militaire. Quelques semaines plus tard, le 17 avril, lors d'une attaque sur le secteur Petit-Priel, Tombois et Gilmont, Ernest est tué au combat. Agé de 21 ans, il est inhumé dans le cimetière communal de Lempire.



Cent cinq ans plus tard, le 24 août 2022 son petit neveu Nick Gowell petit-fils de Albert Jessy, se déplace d'Angleterre pour se rendre sur la tombe de Ernest comme il le souhaitait depuis longtemps. Il a déposé sur la tombe une photographie du jeune soldat et un poème.

*Rêve au-delà des missions étouffées comme lumière perdue.
Notre angoisse bien que cependant vieillie connaît encore sa lumière. Une étoile fière dans nos cœurs brille encore de sa lumière.*

Ernest serait mon grand oncle. Pensées Nick

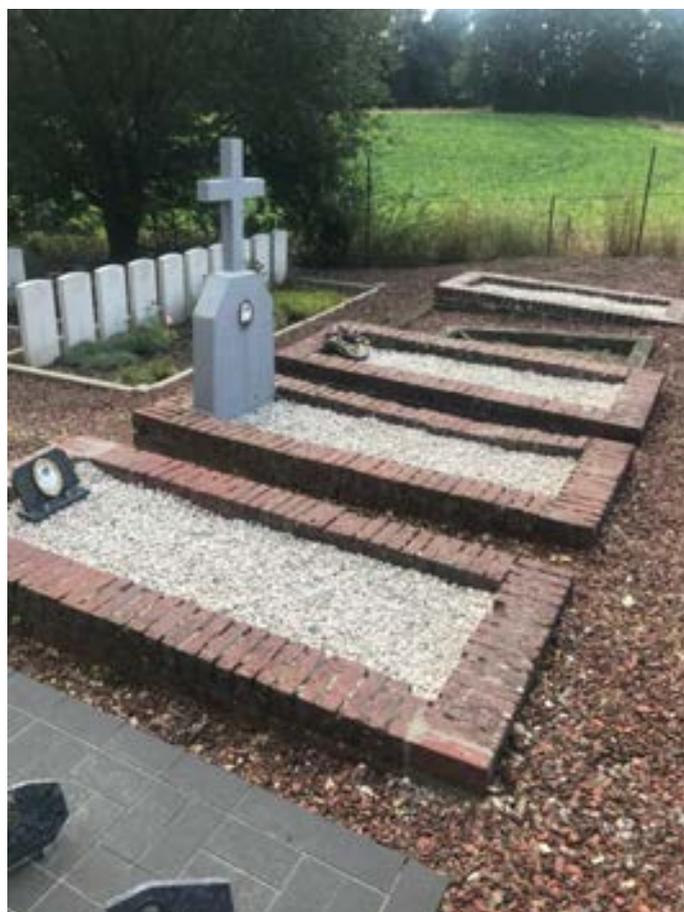
Nous avons pris contact avec Nick pour l'informer que nous prendrons soin de la photographie. Très rapidement, il nous a répondu qu'il était très touché par notre message et de notre sensibilité au prix terrible que tous ces jeunes gens ont payé.

Trois messages pour Nick : Thank you, welcome to Lempire, we don't forget.

TRAVAUX



Avant travaux réalisés par Charly et Célia sur les tombes des anciens combattants.

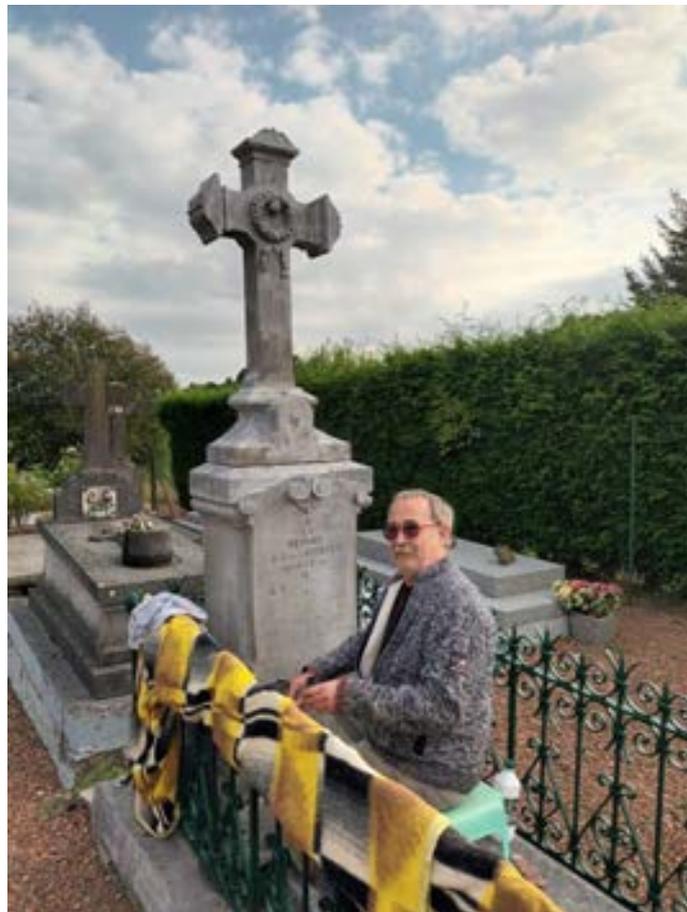


Après. Nettoyage, entretien, élagage, pose d'un feutre et de cailloux blancs.

TRAVAUX



Entretien de la concession historique d'Ozanime et Isaac, par Charly et Célia.



Bernard Guidé, se chargeant de repeindre les incrustations gravées.

TRAVAUX



Porte de l'atelier repeinte.



Et porte du cimetière repeinte également dans le cadre de leur contrat Cap'Jeunes.

TRAVAUX



Elagage des haies par les membres de la société de chasse.



Le long de l'autoroute, quelques centaines de mètres.

TRAVAUX



Avant le Bois du Sart.



**Et chemin rural de Templeux à Vendhuile. Encore quelques centaines de mètres.
Nos haies sont respectées, et elles poussent bien, malgré la sécheresse.**

TRAVAUX



Terrain communal à côté de la Mairie, avant les premiers travaux, et après l'abattage des arbres.



Début des travaux. Ici rognage de toutes les souches impossible à arracher.

TRAVAUX



Préparation du terrain.



Affinage de la terre avant semis.

TRAVAUX



Semis en cours.



Silence, ça pousse !!!

TRAVAUX



Voilà, c'est poussé... et tondu.



Une belle pelouse en attente de l'aire de jeux d'enfants..

TRAVAUX



Le chemin Blanc avant travaux.



Un autre secteur du Chemin Blanc.

TRAVAUX



Le chemin Blanc avant travaux.



Un autre secteur du Chemin Blanc, toujours avant travaux.

TRAVAUX



L'entreprise Jackypel, pendant les travaux.



Un autre engin en cours d'activité.

TRAVAUX



Le chemin Blanc après travaux.



Un autre secteur du Chemin Blanc après travaux.

TRAVAUX



Le chemin Blanc face aux arbres fruitiers.



Un secteur qui était en très mauvais état, bien repris.

TRAVAUX



Le chemin a été élargi.



Avant de recevoir un revêtement ternaire ou béton concassé et compacté.

TRAVAUX

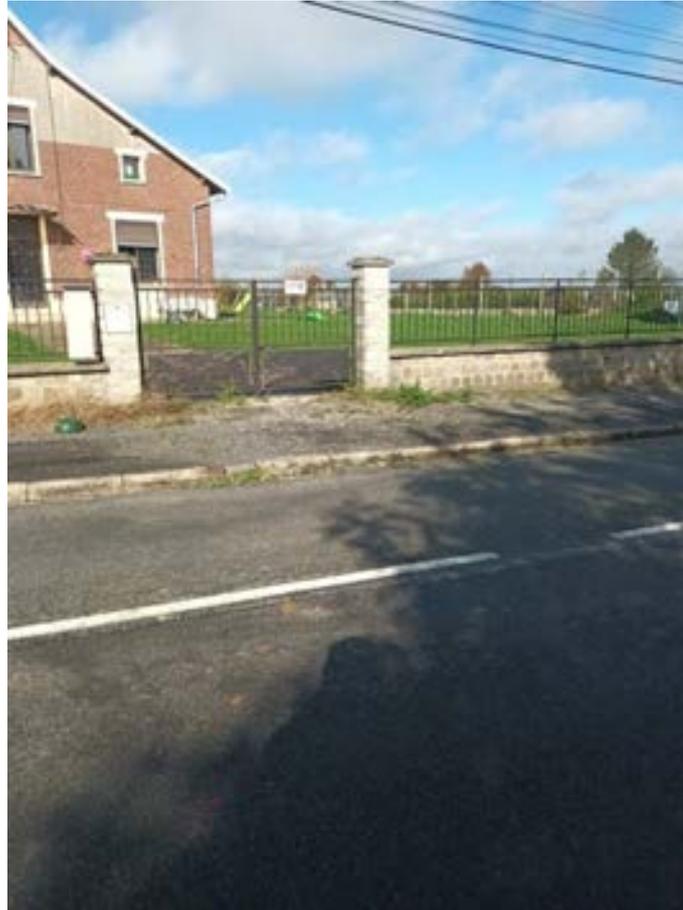


Nous avons programmé la création de 2 bateaux.



Le premier face au numéro 8 Grande Rue.

TRAVAUX



Le second, face au N° 3 Grande Rue.



C'est l'entreprise Olivier DELHALLE qui a été chargée de ces réalisations.

Des menus savoureux, sains et complets

Nous vous proposons un service de portage de repas complets, adaptés à vos envies et à vos besoins, et livrés à votre domicile.

Ce service est assuré tout au long de l'année, sans interruption.

Les repas sont cuisinés par notre partenaire "Comme à la Maison", en respectant les traditions et nos habitudes régionales.

Carbonnade flamande, endives au jambon, pot-au-feu... Commandez, et régalez-vous !

Plusieurs formules au choix

Formule Déjeuner

Entrée + plat garni
+ fromage + dessert

Formule Déjeuner + potage

Des menus adaptés
sans sel large et sans sucre
ajouté

Les +

La livraison à votre domicile
dans la matinée,
du lundi au samedi,
par un livreur formé et dédié

Une prise de commande
à domicile chaque semaine
par votre livreur
(annulation au ajout de repas)

Une veille sociale renforcée
pour prendre soin de vous

Des menus tradition
chaque dimanche

Des repas à thème
chaque jeudi

Des potages onctueux



Des tartes cuisinées



Des recettes du terroir



Des fromages à la coupe



Des gâteaux gourmands



Des compotes fraîches



VOTRE AVIS COMPTE !

**Proches aidants, personnes âgées
et/ou en situation de handicap...**

Quels sont vos besoins ? Vos attentes ?

**Donnez-nous votre avis en participant
au questionnaire en ligne**

JUSQU'AU 16 JANVIER 2023



ou accédez au questionnaire à partir de ce lien :

<https://forms.office.com/r/i80QXBgKws>



LE DÉPARTEMENT À VOS CÔTÉS

Les résultats de cette enquête viendront nourrir la réflexion sur les orientations du prochain schéma départemental de l'autonomie 2023-2027, élaboré par le Département de l'Aisne et ses partenaires sociaux.

la carte grise à portée de clic!

DU NOUVEAU
pour mes démarches



PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic!



TUTELLE? CURATELLE?

Des professionnels vous orientent

Gratuit



Indépendant



**LE SERVICE
D'INFORMATION
ET DE SOUTIEN
aux tuteurs familiaux**



**LE SITE
INTERNET RÉGIONAL
D'INFORMATION**

En toute confidentialité



Près de chez vous



**PROTECTION
JURIDIQUE
DES MAJEURS**
Hauts-de-France

Deux solutions pour vous aider

Pour les familles:

0 806 80 20 20 Service gratuit
+ prix appel

Pour tous:

<http://protection-juridique.creaihdf.fr/>

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS, C'EST QUOI ?

1. La situation

Une personne vulnérable à protéger dont les facultés sont altérées suite à un handicap, au vieillissement, à la dépendance, à la maladie.

2. La demande

La personne vulnérable, un membre de la famille ou un proche fait une demande ou un professionnel fait un signalement.

3. La procédure

LE JUGE DES TUTELLES examine la situation, s'entretient avec la personne et ses proches.

4. La décision

Le juge décide si une mesure de protection est nécessaire ou non, il décide quelle mesure de protection est adaptée et qui sera tuteur ou curateur.

Qui peut être tuteur ou curateur ?

La famille.
La loi donne la priorité à la famille.

Un professionnel

Qui sont les professionnels ?

- Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont des professionnels certifiés et assermentés. Ce sont :
- Des associations
 - Des mandataires qui exercent à titre individuel
 - Des préposés d'établissement, qui travaillent en centre hospitalier, en EHPAD etc.

— POUR LES FAMILLES —

0 806 80 20 20 Service gratuit + prix appel

TROUVEZ UN INTERLOCUTEUR AU PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS :



— POUR TOUS —

SUR INTERNET :
<http://protection-juridique.creaihdhf.fr/>

PAR MAIL :
protection-juridique@creaihdhf.org



PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS Hauts-de-France

TUTELLE / CURATELLE DEUX OUTILS POUR VOUS AIDER

Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux

Le site d'information du CREAI Hauts-de-France

CES QUESTIONS VOUS CONCERNENT ?

- Comment protéger une personne vulnérable ?
- Faire le compte de gestion & l'inventaire de patrimoine ?
- Quand demander l'autorisation du juge ?

Nous sommes là **AVANT** de faire une demande

Nous sommes là **AU DÉBUT** de la mesure de protection

Nous sommes là **AU COURS** de la mesure de protection

NOUS VOUS PROPOSONS :

- Une écoute, en toute confidentialité
- Une aide technique et des fiches pratiques
- Une orientation auprès d'autres partenaires si besoin (assistante sociale, aide aux aidants, médiation...)

UN SERVICE DÉDIÉ VOUS RÉPOND



Un **accueil téléphonique** du lundi au vendredi.



Des **rencontres individuelles** avec ou sans rendez-vous.



Des **réunions d'information collective**.

 Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux

0 806 80 20 20

Service gratuit
+ prix appel

Ce service est mis en place en partenariat avec les **professionnels des associations Mandataires Judiciaires à la protection des majeurs**.

DEUX SERVICES GRATUITS

- + Des **informations objectives et neutres**
- + Un **service et des informations de proximité**
- + Des professionnels à votre **écoute**
- + **Ouvert à tous**

COMPRENDRE LES MESURES DE PROTECTION

- Une **demande de protection**, ce que c'est, qui peut le faire et comment.
- La différence entre **curatelle et tutelle**.
- Tout savoir sur l'**habilitation familiale, le mandat de protection future** et les **droits des personnes protégées**.
- **Connaître les droits** des personnes protégées.

UN SITE INTERNET ADAPTÉ À CHACUN

Trouvez des informations claires à destination des :

- **Familles**
- **Professionnels** au contact des personnes vulnérables (social...)
- **Personnes vulnérables** (handicap, grand âge)
- **Mandataires judiciaires** à la protection des majeurs.

 Le **site d'information** du CREAI Hauts-de-France

<http://protection-juridique.creaihd.fr/>

- Un **annuaire** (tribunaux d'instance, médecins spécialistes, mandataires judiciaires à la protection juridique...)
- Une **foire aux questions**.
- Des **infos faciles à lire et à comprendre**.

AEP DE LEMPIRE

LAON, le 3 novembre 2022

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE LEMPIRE
MAIRIE
02420 LEMPIRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00190830		mardi 25 octobre 2022 à 10h34
Unité de gestion	0349	AEP DE LEMPIRE	par : 2LD
Installation	UDI 001658	LEMPIRE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000002279	CENTRE COMMUNE	Commune : LEMPIRE
Localisation exacte	3 RUE D EN HAUT MITIGEUR CUISINE		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	17 °C				25,00
Température de mesure du pH	16,5 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,2 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	690 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,13 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,17 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : d1_2

Code SISE de l'analyse : 00191940

Référence laboratoire : H_CS22.7560.1

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,30 NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	32,4 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	25 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00190830)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Études Sanitaires


Magali SIGNOLET



JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 D	1 Me	1 Me	1 S	1 L	1 J	1 S	1 Ma	1 V	1 D	1 Me	1 V
2 L	2 J	2 J	2 D	2 Ma	2 V	2 D	2 Me	2 S	2 L	2 J	2 S
3 Ma	3 V	3 V	3 L	3 Me	3 S	3 L	3 J	3 D	3 Ma	3 V	3 D
4 Me	4 S	4 S	4 Ma	4 J	4 D	4 Ma	4 V	4 L	4 Me	4 S	4 L
5 J	5 D	5 D	5 Me	5 V	5 L	5 Me	5 S	5 Ma	5 J	5 D	5 Ma
6 V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 Ma	6 J	6 D	6 Me	6 V	6 L	6 Me
7 S	7 Ma	7 Ma	7 V	7 D	7 Me	7 V	7 L	7 J	7 S	7 Ma	7 J
8 D	8 Me	8 Me	8 S	8 L	8 J	8 S	8 Ma	8 V	8 D	8 Me	8 V
9 L	9 J	9 J	9 D	9 Ma	9 V	9 D	9 Me	9 S	9 L	9 J	9 S
10 Ma	10 V	10 V	10 L	10 Me	10 S	10 L	10 J	10 D	10 Ma	10 V	10 D
11 Me	11 S	11 S	11 Ma	11 J	11 D	11 Ma	11 V	11 L	11 Me	11 S	11 L
12 J	12 D	12 D	12 Me	12 V	12 L	12 Me	12 S	12 Ma	12 J	12 D	12 Ma
13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 Ma	13 J	13 D	13 Me	13 V	13 L	13 Me
14 S	14 Ma	14 Ma	14 V	14 D	14 Me	14 V	14 L	14 J	14 S	14 Ma	14 J
15 D	15 Me	15 Me	15 S	15 L	15 J	15 S	15 Ma	15 V	15 D	15 Me	15 V
16 L	16 J	16 J	16 D	16 Ma	16 V	16 D	16 Me	16 S	16 L	16 J	16 S
17 Ma	17 Me	17 V	17 L	17 Me	17 S	17 L	17 J	17 D	17 Ma	17 V	17 D
18 Me	18 J	18 S	18 Ma	18 J	18 D	18 Ma	18 V	18 L	18 Me	18 S	18 L
19 J	19 V	19 D	19 Me	19 V	19 L	19 Me	19 S	19 Ma	19 J	19 D	19 Ma
20 V	20 S	20 L	20 J	20 S	20 Ma	20 J	20 D	20 Me	20 V	20 L	20 Me
21 S	21 Ma	21 Ma	21 V	21 D	21 Me	21 V	21 L	21 J	21 S	21 Ma	21 J
22 D	22 L	22 Me	22 S	22 L	22 J	22 S	22 Ma	22 V	22 D	22 Me	22 V
23 L	23 Ma	23 J	23 D	23 Ma	23 V	23 D	23 Me	23 S	23 L	23 Me	23 S
24 Ma	24 Me	24 V	24 L	24 Me	24 S	24 L	24 J	24 D	24 Ma	24 V	24 D
25 Me	25 J	25 S	25 Ma	25 J	25 D	25 Ma	25 V	25 L	25 Me	25 S	25 L
26 J	26 V	26 D	26 Me	26 V	26 L	26 Me	26 S	26 Ma	26 J	26 D	26 Ma
27 V	27 L	27 L	27 Ma	27 S	27 L	27 J	27 D	27 Me	27 V	27 L	27 Me
28 S	28 Ma	28 Ma	28 J	28 D	28 Me	28 V	28 L	28 Me	28 S	28 Ma	28 J
29 D	29 Me	29 Me	29 V	29 L	29 J	29 S	29 Ma	29 V	29 D	29 Me	29 V
30 L	30 J	30 J	30 S	30 Ma	30 V	30 D	30 Me	30 V	30 L	30 Me	30 S
31 Ma	31 V	31 V	30 D	31 Me	30 V	31 L	31 J	30 S	31 Ma	30 J	31 D

N° Vert 0 800 68 74 73
 CONTACT@CC-VERMANDOIS.COM
 WWW.CC-VERMANDOIS.COM
 CCVERMANDOIS

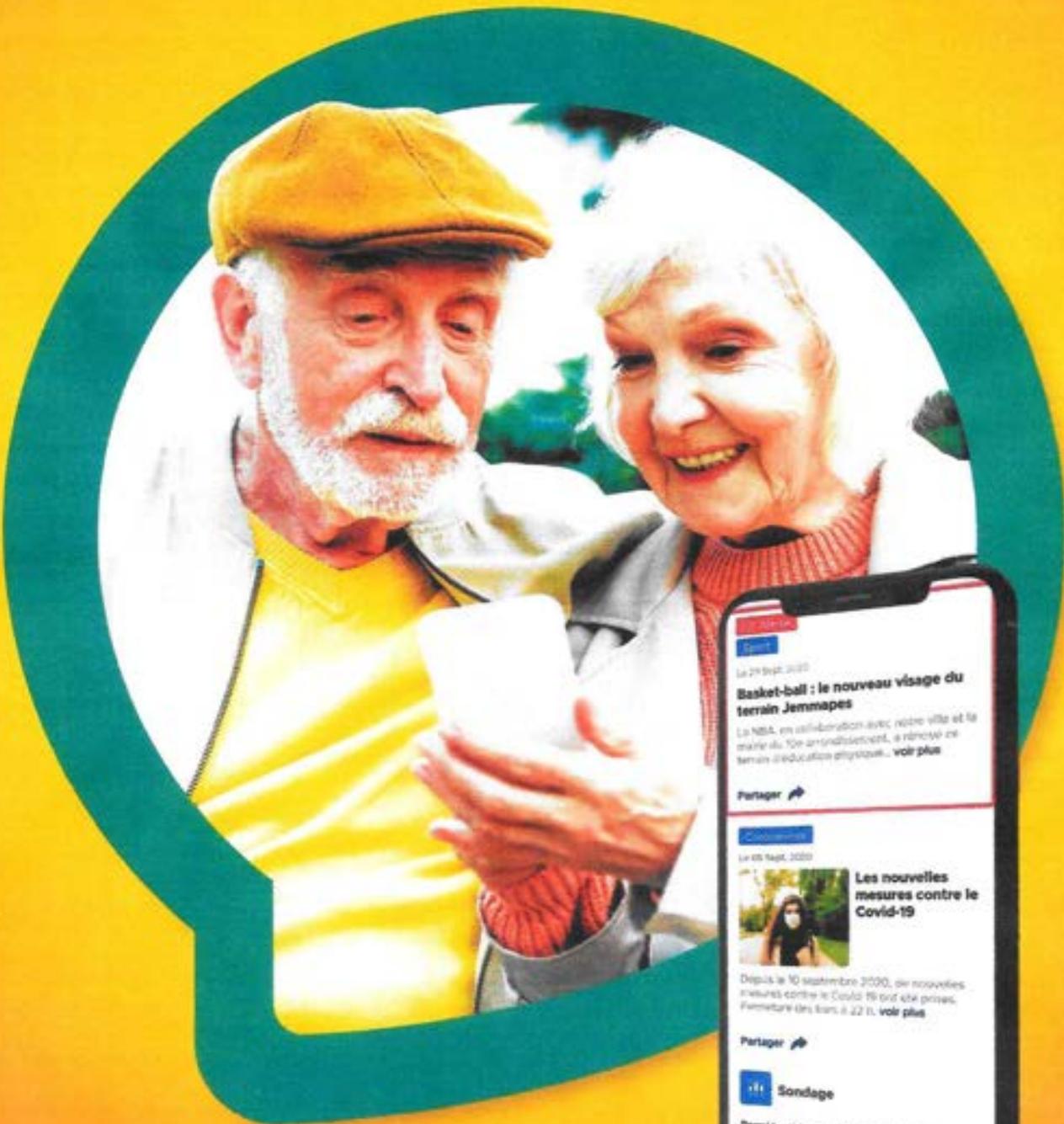
LES COLLECTES S'EFFECTUENT LE MATIN.
 SORTEZ VOS BACS DÈS LA VEILLE AU SOIR. EN BORD DE CHAUSSÉE, ET AU PLUS TARD À 4 H DU MATIN

DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS PAPIERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES
 DERNIER DÉLAI POUR ENVOYER VOTRE DEMANDE DE MENSUALISATION DE FACTURATION
 JOUR FÉRIÉ : TOUTE COLLECTE TOMBANT UN JOUR FÉRIÉ EST ASSURÉE
 SAUF : 1^{er} JANVIER, 1^{er} MAI ET 25 DÉCEMBRE : RATTRAPAGE INDICÉ SELON CALENDRIER

Ma mairie 
en poche.

NOUVEAU

Votre ville vous informe en
temps réel !



Soyez informé en temps réel
directement sur votre smartphone

A télécharger gratuitement sur votre smartphone :



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m³ avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m³ et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

HISTOIRE LOCALE

les fermes de l'Abbaye de Vaucelles du XIIème siècle à nos jours (IVème et fin)

Durant la bataille de Cambrai , lors de la contre-attaque allemande du 30 novembre, la 55ème division qui tenait la ligne de front perd pied mais grâce à des renforts de la 12ème Eastern Division, la Vaucelette reste aux mains des anglais. Mais c'est surtout le 21 mars 1918 que ce lieu est entré dans l'histoire. La Vaucelette constituait un point fort de l'organisation du front de la 5ème Armée britannique. Le 12/13ème Northumberland Fusiliers, après avoir subi 4 heures durant un bombardement d'apocalypse, résista pendant plus de deux heures à la vague déferlante de l'infanterie allemande. Vers midi, la ferme était prise à revers par la 27ème division du Württemberg et la garnison se rendait. Christoph HEINKEL, soldat du 123 Grenadier-Régiment fut le témoin de la vaillance de l'équipage d'une mitrailleuse anglaise qui n'abandonna le combat que lorsque sa Vickers, le fût brûlant, se trouva à court de munitions. Dans ce combat autour de la Vaucelette, le 123 Grenadier-régiment subit des pertes sévères. Parmi les victimes, le lieutenant Juilius VEIEL qui avait été décoré par le Kaiser lors de sa venue à Carnières, le 26 janvier 1918.

Après mars 1917 la hauteur de Bonavis fut traversée par un réseau de tranchées qui faisait partie de la ligne de réserve de la ligne Hindenbourg ; Les allemands considéraient cette formidable ligne Hindenbourg comme imprenable puisqu'ils étaient protégés par trois tranchées anti chars et trois ceintures de barbelés flanquées d'emplacements de mitrailleuses fortifiés. Le 20 novembre 1917, pendant la fameuse « bataille de tanks de Cambrai » le 6ème Bn The Buffs et le 6ème Bn The Royal West Kent britannique enlèvent les deux fermes de Bonavis. Ce succès de la 12ème Division Britannique est de courte durée, car le 30 novembre, aux premières heures du jour, le R.I.R n°19 de la 9ème Division de réserve allemande s'empare à nouveau de la hauteur de Bonavis... Après toutes ces batailles, la ferme de Bonavis n'est plus que ruines. Ce n'est que le 29 septembre 1918 que les 2ème Bn Wellington Regt et le 1^{er} Bn Auckland Néo-Zélandais reprennent Bonavis et le Bois Laleau..

Après la guerre, les pertes subies sont telles qu'il n'y a plus aucune bête dans le village, 9 fermes sont détruites, 47 très endommagées. Pourtant, trois ans après l'armistice, 55 de ces fermes ont été rétablies et reprennent leur activité. Grâce aux dommages de guerre, les cences ont pu être reconstruites en briques ; elles sont toujours aussi imposantes, plus confortables, mais elles ne sont cependant qu'une pâle imitation des anciennes fermes.

Dans les années 30 et 40, la ferme se modernise, les bâtiments et le matériel agricole s'adaptent à cette industrie betteravière. Une population laborieuse d'ouvriers agricoles est accueillie pour la moisson et les betteraves. Pour les travaux les plus pénibles, on a fait appel dans un premier temps à des belges, puis des ouvriers italiens. Cette main d'œuvre loge dans des corons se situant à l'entrée du hameau.

Le 17 mai 1940, un avion britannique s'écrase à proximité de la ferme des Angles (on peut toujours observer la sépulture des soldats britanniques victimes de cet accident dans le cimetière de Crèvecoeur). Une vingtaine de génisses sont tuées.

Au début de la seconde guerre mondiale, les allemands utilisent « le champs Grand Mère » situé non loin de la ferme de Vaucelles pour en faire un terrain d'aviation. Tous les chevaux sont réquisitionnés par l'armée allemande, ce qui contraint les charretiers à réutiliser le bœuf pour assurer le labour des terres.

Les vastes champs se situant entre Montécouvrez et Bonabus servirent de champs d'aviation aux allemands au début de la guerre.

Le 16 juin 1944, vers 16H00, un avion américain en patrouille de long de la route nationale 44 s'attaque à basse altitude à plusieurs véhicules militaires allemands qu'il détruit entre la ferme de Rancourtet la ferme de Bonabus. Jean Deltour, propriétaire d'une des fermes de Bonne-Enfance, et Lucien Coupé, maréchal-Ferrant d'Aubenchoul-aux-Bois, sont également victimes d'une rafale tirée par ce chasseur. Ils étaient venus réparer une récolteuse de petits pois immobilisée dans un champ situé entre la ferme de Bonabus et la ferme de Bonne-Enfance. Un monument érigé par le fils aîné du défunt dans les années 1950 rappelle le tragique accident.

Après la seconde guerre mondiale la ferme dispose d'un matériel agricole plus moderne, c'est le temps des tracteurs à chenilles, puis des tracteurs plus modernes. En 1950 une tornade entraîne la destruction d'une partie de la ferme.

Considérablement détruite pendant la première guerre mondiale, classée à l'inventaire des Monuments Historiques en 1921, l'abbaye fut vendue à une société civile immobilière en 1971. 1250 tonnes de remblais furent alors enlevés pour retrouver le niveau initial du sol de la salle des moines.

Aujourd'hui, afin d'aider les travaux de restauration (qui ont notamment été entrepris au niveau du palais abbatial), afin d'accueillir au mieux les nombreux touristes qui font un détour par l'abbaye de Vaucelles et aussi afin de redonner à l'abbaye une partie de son rayonnement culturel, des manifestations de prestige sont régulièrement organisées de mars à novembre. On peut s'informer de celles-ci en se renseignant à cette adresse ;

Abbaye de Vaucelles 59258 Les Rues Des Vignes
Tel 03 27 78 50 65 ou 03 27 78 98 98

Laurent TELLIER

AU JARDIN

Pourquoi planter arbres, arbustes, vivaces et bulbes en automne ?

Après un relatif repos estival, le jardinier recommence à s'agiter à la fraîcheur de l'automne, période clé pour les plantations. Inconsciemment, il sent qu'il s'agit là d'une des meilleures saisons pour planter ! Cette intuition repose sur des fondements réels, voyons lesquels !

Pourquoi planter en automne ?

L'**automne** est synonyme de journées plus courtes et de baisse des températures, cependant le sol demeure réchauffé et les pluies sont abondantes, ce qui **favorisera un enracinement optimal** et un bon développement des plantes qui auront le temps de bien s'installer et pourquoi pas de fleurir dès le printemps tout en supportant bien mieux la chaleur estivale que des végétaux plantés en avril/mai.

Autre avantage : les arbres, arbustes, rosiers ainsi que certaines vivaces sont disponibles à racines nues en cette période. Moins coûteux à l'achat, ils ont aussi de bien meilleures chances de reprise !

Est-il possible de planter n'importe quand en automne ?

Tout dépend bien sûr du climat et de la région. La période de plantation devra être modulée selon ces paramètres :

D'une manière générale, les plantations sont effectuées **entre septembre et début décembre**, hors périodes de gel. En cas de temps défavorable lors de la réception des plantes, n'hésitez pas à les mettre en jauge en attendant des jours meilleurs !

Les végétaux à planter en automne en détail

Arbres et arbustes à feuillage *caduc* entrent en période de repos en automne, la sève descend alors des parties aériennes vers les racines qui, abondamment alimentées, trouveront plus de force pour se développer et créer un système racinaire vigoureux.

Plantés au printemps, ces mêmes végétaux ont besoin d'un accroissement d'énergie pour créer leur système aérien qui se développe avec vigueur en cette période, voire même pour fleurir et ce sera au détriment de la production des racines. Un arbre ou un *arbuste* planté en automne dans les règles de l'art partira donc sur de meilleures bases que la même plante installée en pleine terre au printemps.

Les bisannuelles

Les bisannuelles à floraison hivernales ou printanières rustiques auront tout intérêt à être plantées en automne. Dans les régions les plus douces vous profiterez de la floraison **des violas**, ou de certaines espèces **de giroflées** comme le *cultivar* 'Winter' dès l'hiver et ce, jusqu'à la fin du printemps !

Les vivaces rustiques

Les vivaces rustiques installées en automne fleuriront plus précocement et plus abondamment dès le printemps suivant.

Echinacée, hémérocailles, sauges rustiques, cœur de marie, ancolies, corbeille d'or et d'argent, et bien d'autres auront le temps de se développer pour couvrir le jardin de fleurs dès le printemps. Du côté des graminées, si graphiques et mouvantes, le spectacle sera également assuré ! L'automne est également la meilleure période pour diviser les touffes de vivaces vieillissantes, vous pourrez ainsi les multiplier à moindre coût !

Les bulbes

Les bulbes fleurissant au printemps comme les perce-neige, les jacinthes, les crocus, les narcisses, les muscaris ou les tulipes, pour ne citer que les plus courants, doivent être plantés dès l'automne et au plus tard début décembre pour éclater dans une symphonie de couleurs au printemps. Cela tombe bien, l'automne est la période où ils sont disponibles ! Choisissez vos bulbes de gros calibres, fermes et sans trace de blessure ou de pourriture pour ne pas être déçus !

Les fraisiers et rosiers

Les fraisiers font partie de ces plantes qui, installées en automne, donneront une récolte plus abondante au printemps. Fraisiers remontants ou non, à vous de faire votre choix. Notez que c'est également la bonne période pour détacher les stolons des pieds mères afin de les multiplier !

Les nombreux amateurs de roses le savent bien : l'automne est la période idéale pour planter **les rosiers** même si les sujets sont présentés taillés courts et à racines nues et qu'il n'est certes pas possible d'apprécier la forme, la couleur ou le parfum des fleurs à sa juste valeur.

Un rosier planté en automne bénéficiera pourtant d'un démarrage plus vigoureux et rapide tout en ayant une meilleure résistance à la chaleur et la sécheresse estivale.

Notez que les rosiers conditionnés en pot peuvent officiellement être plantés en toutes saisons, cependant l'automne demeure, une fois de plus, la meilleure période.

HUMOUR

- **U**n homme, se promenant à côté de l'enceinte d'un Hôpital Psychiatrique entend plusieurs personnes dire :

- 33, 33, 33, 33, 33, 33, 33, ...

Intrigué, il colle l'oreille contre le mur et toujours :

- 33, 33, 33, 33, 33, 33, 33, ...

Il aperçoit un petit trou dans la palissade et décide de regarder ce qu'il se passe. Il s'approche et alors qu'il satisfait sa curiosité, un doigt se tend de l'autre côté et s'enfonce dans son œil.

Il recule précipitamment, fou de douleur et entend :

- 34, 34, 34, 34, 34, 34, 34, ...

- **T**homas invite sa mère à dîner. Remarquant que la colocataire de son fils, Caroline, est très jolie, elle tente de savoir si Thomas et elle ne sont que des colocataires. Thomas lui affirme que Caroline et lui ne sont que des amis.

Une semaine plus tard, Caroline dit à Thomas :

- Depuis que ta mère est venue dîner, je ne trouve plus la louche. C'est bizarre...

- Je vais lui envoyer un petit mot, dit Thomas :

« Chère maman, Je ne dis pas que tu as pris la louche et je ne dis pas que tu ne l'as pas prise, mais elle a disparue depuis ta dernière visite.

Je t'embrasse très fort. Thomas. »

Quelques jours plus tard, Thomas reçoit une lettre de sa mère :

« Cher fils, Je ne dis pas que tu couches avec Caroline et je ne dis pas que tu ne couches pas avec Caroline, mais si Caroline couchait dans son lit, vous auriez retrouvé la louche.

Je t'embrasse fort. Maman »

- **A**lors qu'il fait déjà nuit un motocycliste tombe en panne en pleine campagne. Il aperçoit les lumières d'une ferme, y va, et demande si on pourrait l'héberger pour la nuit.

- Ma foi, fait le paysan, c'est pas bien grand ici. On n'a que deux chambres. La nôtre, à la Marie et moi, avec le lit, et celle de ma sœur, avec un autre lit. Je ne vois qu'une solution : que vous dormiez à côté de ma sœur. Mais tenez-vous bien, mon gars !

-Monsieur, je vous le garantis....

Bien entendu le motocycliste, au cours de la nuit, tente à plusieurs reprises des travaux d'approche, mais sa compagne de lit reste de marbre.

Le lendemain matin le fermier lui demande :

- Alors, vous avez bien dormi ?

- Euh... oui. Mais dites donc, votre sœur, elle est plutôt froide !

- Ça pour sûr !...On l'enterre cet après-midi...

- **C'**est un homme qui croise un de ses copains dans la rue :

- Tiens, Albert, ça va ?

- Et bien, figures-toi que ma belle-mère est morte, la semaine dernière...

- Oh mince, toutes mes condoléances ! Mais qu'est-ce qu'elle avait ?

- Bof, trois fois rien : une table, un buffet...

HORAIRES des 3 déchèteries intercommunales

→ Du 1^{er} avril au 31 octobre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BOHAIN	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE
JONCOURT	FERMÉE	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE				
VERMAND	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE

→ Du 1^{er} novembre au 31 mars

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BOHAIN	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE	9h30 – 12h 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE
JONCOURT	FERMÉE	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE
VERMAND	9h30 – 12h 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE

Les déchèteries sont fermées les jours fériés



LES DERNIÈRES ENTRÉES SE FONT
15 MINUTES AVANT L'HEURE DE FERMETURE

Votre Communauté de Communes vous informe en temps réel, avec l'application mobile

MA MAIRIE EN POCHE



Flashez avec votre smartphone pour télécharger puis sélectionnez « Pays du Vermandois »



ANDROID



iOS

LE PETIT COIN CUISINE

SAINT-JACQUES A LA FONDUE DE POIREAUX

Préparation : 10 min

Cuisson : 15 min

Ingrédients pour 4 personnes :

5 blancs de poireaux, 150 g de beurre, 20 cl de crème fraîche, 12 coquilles Saint-Jacques, persil, sel, poivre.

Préparation :

1. lavez soigneusement les blancs de poireau en retirant bien les 3/4 des verts.
2. Coupez-les en 2 dans le sens de la longueur et émincez-les finement à l'aide d'un couteau très aiguisé. Plus vos poireaux seront fermes et plus cette étape sera facile à réaliser.
3. Dans une grande poêle, faites fondre les 2/3 du beurre à feu doux en veillant à ne pas le brûler.
4. Ajoutez les poireaux, salez et poivrez à votre convenance.
5. Faites étuver à couvert en remuant de temps à autre avec une cuillère en bois ou une spatule.
6. Ajoutez la crème fraîche à mi-cuisson, toujours en remuant afin de bien la mélanger aux poireaux.
7. Portez à ébullition et laissez cuire à feu moyen pendant environ 10 min.
8. Réservez.
9. Nettoyez et parez les coquilles Saint-Jacques.
10. Coupez les noix en 2.
11. Faites-les sauter au beurre avec sel et poivre 2 min soit à peine une minute de chaque côté. Parfumez d'une petite persillade.
12. Rectifiez l'assaisonnement et servez bien chaud, accompagnées de la fondue de poireaux.



PINTADE FARCIE AU BOURSIN



Préparation : 10 min

Cuisson : 1h30 min

Ingrédients pour 6 personnes :

1 pintade fermière évidée d'environ 1,2 kg, 1 boursin ail et fines herbes, 2 cuillères à soupe d'huile, sel, poivre.

Préparation :

1. Garnissez la pintade de boursin. Ficelez-la, badigeonnez-la d'un peu d'huile et saupoudrez de sel et de poivre.
2. Faites cuire la pintade 1h dans le four préchauffé à 200°C. Arrosez la pintade avec son jus de cuisson.
3. Servez chaud, en tartinant la farce sur des tranches de pain grillé.

Remarque : on compte environ 25 min de cuisson par 500 g, plus 10 min supplémentaire si la pintade est farcie. A vous d'adapter le temps de cuisson selon le poids de votre pintade.

ENTREMET CROUSTILLANT AUX DEUX MOUSSES AU CHOCOLAT

Préparation : 01 h 00

Cuisson : 30 min

Repos : 04 h 00



Ingrédients pour 8 personnes :

Pour la dacquoise à la noisette : 2 blancs d'œufs, 50 g de poudre de noisettes (à défaut amande), 50 g de sucre glace, 15 g de sucre semoule, 1 pincée de sel, sucre glace pour saupoudrer, 1 petite poignée de noisette concassées (facultatif).

Pour le croustillant praliné : 200 g de pralinoise (un chocolat praliné), 70 g de chocolat au lait pâtissier, 100 g de crêpes dentelles (biscuits appelés « gavottes »).

Pour la mousse chocolat au lait - cannelle : 85 g de chocolat au lait à pâtisserie, 5 cl de lait, 1 g de gélatine en feuille (1/2 feuille vahiné), 10 cl de crème fleurette entière, 2,5 cuillères à café rases de cannelle en poudre (à ajuster selon les goûts).

Pour la mousse chocolat noir : 130 g de chocolat noir, 10 cl de lait, 2 g de gélatine en feuille (une feuille vahiné), 19 cl de crème fleurette entière.

Préparation :

Pour la dacquoise.

1. Préchauffer le four à 180°C. Chemiser ou non le cadre (17 x 23.5 cm) de rhodoïd (à défaut bande de papier sulfurisé).
2. Tamiser ensemble le sucre glace et la poudre de noisette.
3. Monter les blancs en neige avec la pincée de sel. Lorsque le mélange mousse, ajouter le sucre semoule. Continuer à fouetter jusqu'à ce que les blancs soient fermes. Ajouter délicatement les poudres tamisées. Mélanger en soulevant la masse jusqu'à ce que les poudres soient complètement incorporées.
4. Verser la pâte sur une feuille de papier sulfurisé, étaler à l'aide d'une spatule (ou dos d'une cuillère) de façon à former un rectangle un tout petit peu plus grand que les dimensions du cadre (j'ai fait 1 cm de plus de chaque côté). Parsemer de noisettes concassées éventuellement.
5. Saupoudrer de sucre glace. Faire cuire pendant 18-20 minutes. Surveiller la cuisson, une croute légèrement dorée se forme et le biscuit doit rester moelleux.
6. Une fois la dacquoise complètement refroidie, détailler un rectangle à l'aide du cadre.
7. Sur une grille à pâtisserie, recouverte d'un rectangle de papier sulfurisé, poser le cadre en inox, disposer au fond le biscuit (face lisse sur la feuille de papier). Réserver.



Pour le croustillant praliné.

1. Émietter les gavottes du bout des doigts.
2. Faire fondre au bain marie le praliné et le chocolat au lait.
3. Hors du feu, ajouter les gavottes et mélanger.
4. Verser ce mélange sur la dacquoise (au centre de préférence) et étaler délicatement le croustillant à l'aide d'une spatule (ou dos d'une cuillère à soupe) en allant jusque dans les coins.
5. Faire durcir au réfrigérateur 30 minutes environ (ou au congélateur pendant 10 minutes).

Pour la mousse chocolat au lait – cannelle.

1. Faire ramollir pendant 10 minutes la gélatine dans un bol d'eau froide.
2. Faire fondre au bain marie le chocolat au lait.
3. Porter le lait à ébullition. Hors du feu, ajouter la gélatine essorée et bien mélanger.
4. Verser en trois fois sur le chocolat fondu en mélangeant à chaque fois vivement à l'aide d'une maryse. Incorporer progressivement la cannelle en la versant en pluie (pour éviter les grumeaux). Laisser tiédir le mélange.
5. Monter la crème fleurette en chantilly mousseuse. (C'est une chantilly qui est encore un peu liquide, il y a des petites bulles à la surface et quand on retire le fouet il se forme au bout des petits pics. Arrêter de temps en temps de battre pour vérifier la consistance. Une chantilly mousseuse donnera une mousse légère).
6. Verser le chocolat tiède dans la chantilly mousseuse et l'incorporer délicatement à l'aide de la maryse.
7. Verser la mousse sur le croustillant praliné. Faire prendre au réfrigérateur (1 heure minimum) ou au congélateur (30 minutes).

Pour la mousse chocolat noir.

1. Réaliser la mousse au chocolat noir en procédant de la même façon que pour la mousse au chocolat au lait.
2. Couler la mousse sur celle au chocolat au lait et lisser le dessus à la spatule.
3. Bloquer au froid (au congélateur) 4 heures minimum pour un démoulage facile (je laisse souvent une nuit).

Le matin du jour J, sortir l'entremets du congélateur, poser sur le plat de service et retirer le cadre (plusieurs méthodes : le sèche-cheveux, le chalumeau, un torchon mouillé d'eau chaude) puis le rhodoïd. Une fois démoulé, laisser décongeler au réfrigérateur.

Sortir l'entremets du réfrigérateur 15-20 minutes avant la dégustation, décorer de cacao amer par exemple.

AIDE-MEMOIRE

Services Publics

Gendarmerie.....	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72.
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.60.09.81.11.
Sécurité Sociale.....	03.23.08.41.41.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	03.23.09.30.40.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.66.60.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Horloge Parlante.....	36.99.
Centre anti-poison.....	08.25.81.28.22.

A Lempire

Mairie.....	03.23.66.20.30.
-------------	-----------------

Services Médicaux

Médecins

Dr. BRASSART à Epehy.....	03.23.86.64.20.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.23.82.02.28.
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.23.82.14.01.
Dr. LENGLET, Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. VANDEVILLE à Vendhuile.....	03.23.08.18.77.
Dr. VERBANCK à Honnecourt-Sur-Escaut.....	03.27.74.30.92.

Pharmacies

HAUDIQUET à Walincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELANDT à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
FRANCOIS à Beurevoir.....	03.23.09.41.67.
VAILLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	03.23.66.20.91.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.2.2.86.60.50.
Madame BROUTIN (Villeret).....	06.65.51.83.42.
Madame HIDRI-DERVILLE Donya (Bellenglise).....	06.72.21.78.35.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	23.22.86.67.08.
Mademoiselle POIZOT Jessica (Hargicourt).....	06.77.90.24.86.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Madame TABARY-RENAUX Sylvie (Le Ronsoy).....	06.11.12.92.43.

Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.
TRICQUET Jean-Jacques (Hargicourt).....	03.23.09.50.24.

S.I.V.O.M.

Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

Kiné

CHAMBELLAN François à Roisel.....	03.22.86.67.07.
HERBET Jean & Florence à Beurevoir.....	03.23.09.44.33.
HERBET Jean & Florence à Bellicourt.....	03.23.09.53.52.
LEGUILLIER Laurence à Roisel.....	03.23.86.67.07.
MOSSINO Maxence à Epehy.....	03.23.86.77.22.
SELLIER Caroline à Epehy.....	03.22.86.77.72.

Ostéopathe

WATINE Flora à Epehy.....	03.22.86.84.36.
---------------------------	-----------------

Dentiste

BOULONGNE Coralie à Nauroy.....	03.23.09.59.59.
Pierre CRONIER à Roisel.....	06.63.03.55.18.
HERY-SKOTRCZAC à Epehy.....	08.91.65.91.11.

Pédicure

BIGNY Camille à Epehy.....	03.22.86.74.08.
----------------------------	-----------------



**Félicitations à
Clotilde ANFRAY**

**Obtention du
Brevet des Collèges**

***est entrée au
Lycée Pierre
Mendès France
à Péronne***